



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

APPEL DE PROPOSITION (RESTAURANT)

Donné, à Deux-Montagnes, le 27 juillet 2022

La Ville de Deux-Montagnes souhaite trouver un concessionnaire pour opérer le restaurant situé dans l'aréna Olympia de Deux-Montagnes au 611, 20e Avenue, Ville de Deux-Montagnes.

Prestation de services

Le concessionnaire devra, minimalement, offrir les services suivants :

- Servir de la nourriture et des breuvages à l'intérieur du restaurant.
- Obtenir un permis de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
- Le concessionnaire pourra opérer des machines distributrices de boissons gazeuses ou friandises à l'intérieur de l'aréna.
- Tout autre service ou produit offert par le concessionnaire devra être autorisé par la Ville.

Le concessionnaire devra couvrir un nombre minimal d'heures d'ouverture par semaine, allant du mois de septembre au mois d'avril, durant les 7 jours de la semaine.

Pendant les mois de fermeture de l'aréna, aucun loyer ne sera versé par le concessionnaire. Généralement, l'aréna est fermé pour la période estivale (mai à août).

La Ville de Deux-Montagnes fournit les équipements nécessaires à l'opération du restaurant.

L'entretien des lieux loués et de l'équipement est à la charge du concessionnaire.

Les frais d'électricité, de chauffage, de gaz et d'éclairage sont également fournis par la Ville de Deux-Montagnes. Le concessionnaire devra posséder les protections d'assurance suffisantes relativement à ses opérations commerciales, son inventaire et toute autre couverture requise.

Le concessionnaire sera responsable de l'embauche et de la gestion de son personnel.

Ce personnel n'aura aucun lien administratif ou légal avec la Ville de Deux-Montagnes.

La Ville de Deux-Montagnes demande un loyer fixe mensuel basé sur 8 mois d'opération. L'entente entre la Ville et le concessionnaire prendra la forme d'un bail à durée déterminée.

Les propositions doivent être remises avant le lundi 8 août 2022, 17 h, à l'attention de Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire de la Ville de Deux-Montagnes à l'adresse suivante : 200, rue Henri-Dunant, Deux-Montagnes, Qc. J7R 4W6.